

Cote du document: EB 2014/LOT/P.4/Rev.1
Date: 23 mars 2014
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République tunisienne pour le Projet de développement agropastoral et des filières associées dans le Gouvernorat de Médenine

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Patrick Herlant

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2635
courriel: p.herlant@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation d'approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
II. Description du projet	3
A. Zone d'intervention et groupe cible	3
B. Objectifs de développement du projet	3
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du projet	4
A. Approche	4
B. Cadre organisationnel	5
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	6
E. Supervision	6
IV. Coût, financement et avantages du projet	7
A. Coût du projet	7
B. Financement du projet	7
C. Résumé des avantages et analyse économique	7
D. Durabilité	8
E. Identification et atténuation des risques	8
V. Considérations d'ordre institutionnel	8
A. Respect des politiques du FIDA	8
B. Alignement et harmonisation	8
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	9
D. Participation à l'élaboration des politiques	9
VI. Instruments juridiques et autorité	10
VII. Recommandation	10
Annexe	
Accord de financement négocié	11
Appendice	
Cadre logique	

Sigles et acronymes

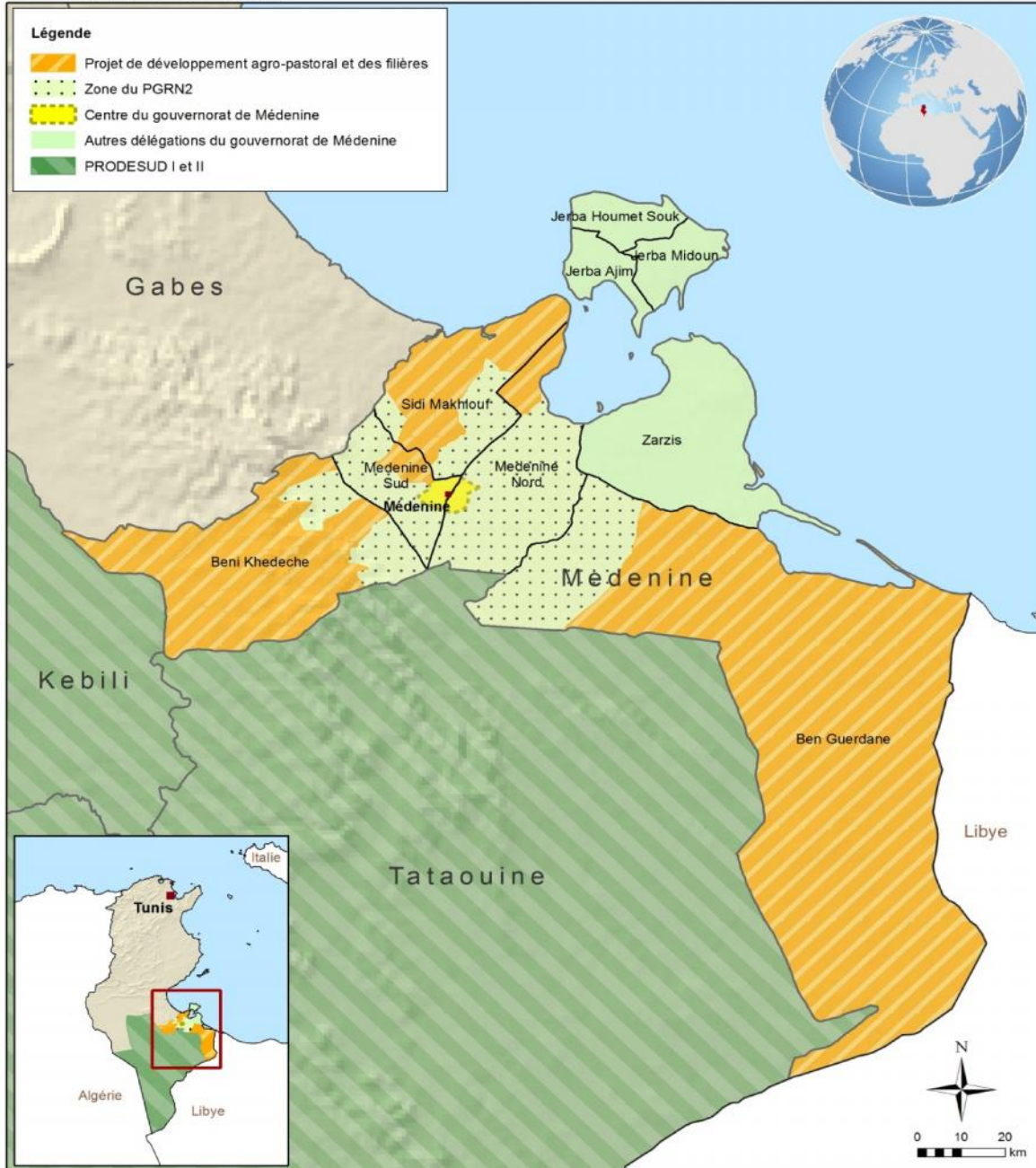
CRDA	Commissariat régional de développement agricole
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
INS	Institut national de la statistique
PGRN	Projet de gestion des ressources naturelles
PRODESUD	Programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud-Est
UE	Union européenne

Carte de la zone du projet

République tunisienne

Projet de développement agro-pastoral et des filières associées
dans le gouvernorat de Médenine

Rapport du Président



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 10-01-2014

République tunisienne

Projet de développement agropastoral et des filières associées dans le Gouvernorat de Médenine

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République tunisienne
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Coût total du projet:	36,8 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	12,6 millions de DTS (équivalant approximativement à 19,5 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, avec un taux d'intérêt correspondant au taux de référence annuel établi par le FIDA sur une base semestrielle
Cofinanceurs:	Union européenne et crédit bancaire
Montant du cofinancement:	Union européenne: 3,5 millions d'USD Crédit bancaire: 2,9 millions d'USD
Contribution de l'emprunteur:	10,1 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	0,8 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République tunisienne pour le Projet de développement agropastoral et des filières associées dans le Gouvernorat de Médenine, telle qu'elle figure au paragraphe 51.

Proposition de prêt à la République tunisienne pour le Projet de développement agropastoral et des filières associées dans le Gouvernorat de Médenine

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. **Contexte économique et social.** La Tunisie est un pays à revenu intermédiaire qui couvre une superficie de 164 000 km², dont les trois quarts sont soumis à un climat aride, en particulier au sud. En juin 2012, la population totale, qui croît à un rythme de 1,29% par an, était de 10,78 millions d'habitants¹, dont 50,2% de femmes. Le taux de chômage actuel est de l'ordre de 15,7%² (13,1% pour les hommes et 22,5% pour les femmes).
2. **Pauvreté rurale.** Selon les statistiques officielles, l'Institut national de la statistique (INS) constate en 2012 une réduction du taux de pauvreté nationale, qui est passé de 32,4% en 2000 à 23,3% en 2005, pour atteindre 15,5% en 2010. L'INS affirme néanmoins aussi que toutes les régions n'ont pas bénéficié de manière égale de cette baisse du taux de pauvreté. Ainsi, en milieu urbain, le taux est passé de 15,4% à 9% entre 2005 et 2010, alors qu'en milieu rural il est passé de 31,5% en 2005 à 22,6% en 2010. D'autre part, à la suite des événements du 14 janvier 2011, le Ministère des affaires sociales estime que le taux de pauvreté est actuellement d'environ 24,7%.
3. La pauvreté en milieu rural est la conséquence des déséquilibres régionaux en matière d'infrastructures de base et de moyens de production, surtout pour ce qui concerne l'accès à des services tels que le transport, l'éducation, la santé, l'emploi et le logement. À cela s'ajoutent des contraintes qui entravent le développement du secteur agricole, principale source de revenu de la population rurale, en particulier: i) le peu de diversification des activités rurales non agricoles; ii) la difficulté d'accès aux services financiers de proximité; iii) les difficultés d'accès aux services et infrastructures de base; iv) la faible valorisation des produits agricoles le long des filières; et v) la relative faiblesse des organisations rurales, qui manquent de la formation et des appuis nécessaires pour pouvoir prendre en charge leur propre développement.
4. Afin de réduire la pauvreté, en milieu rural notamment, l'État a mis en place une stratégie³ de développement économique et social (2012-2016), orientée vers la réduction des déséquilibres régionaux par le biais d'interventions ciblées.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

5. Depuis son indépendance, la Tunisie a adopté différents modèles de développement, passant d'une économie conservatrice et fermée durant les années soixante à une

¹ Institut national de la statistique (INS), enquête nationale sur la population et l'emploi, juin 2012.

² INS, septembre 2013.

³ Ministère du développement régional et de la planification.

ouverture à la concurrence afin d'exploiter ses avantages comparatifs, notamment dans le secteur des services. En favorisant implicitement les zones côtières, ces politiques ont contribué à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population tunisienne, tout en accentuant une marginalisation relative des zones de l'intérieur, rurales par excellence. Ce sont ces déséquilibres socioéconomiques régionaux profonds qui ont été à l'origine des événements de janvier 2011. Conscient de cette situation, le Gouvernement tunisien de transition a commencé à réviser à la hausse les budgets d'investissement des gouvernorats de l'intérieur afin de répondre aux besoins pressants en matière d'infrastructures de base, de création d'emplois et d'amélioration des conditions de vie.

6. Les nouvelles orientations du pays, reposant sur le développement régional équitable, l'emploi et la réduction du taux de chômage, surtout chez les femmes et les jeunes diplômés, ainsi que l'appui à des actions d'allégement de la pauvreté, convergent avec les priorités du FIDA. Le gouvernement a aussi montré un intérêt croissant pour une meilleure valorisation de ces projets en tant que chantiers d'apprentissage afin de générer de nouvelles approches, démarches et technologies et de les intégrer dans ces politiques de développement (rurales, sectorielles).
7. Le FIDA, en concertation avec le Gouvernement tunisien, a choisi de financer le présent projet afin de contribuer à la réduction des écarts socioéconomiques tout en diffusant les acquis de projets antérieurs, qu'ils aient été financés par le FIDA ou par d'autres bailleurs de fonds. La conception du projet est étroitement alignée sur les stratégies et politiques pertinentes du FIDA.
8. La valeur ajoutée de la participation du FIDA au financement sera significative dans la mesure où ce projet contribuera directement à améliorer les revenus des populations pauvres ciblées tout en accompagnant le Ministère de l'agriculture et le Ministère du développement et de la coopération internationale dans leurs efforts pour affiner les approches et les modalités d'intervention dans des territoires agroécologiques similaires.
9. Le choix de ce projet est justifié par: i) la nouvelle politique d'équilibre régional du gouvernement, découlant, après les événements de janvier 2011, d'une demande pressante d'opportunités d'emploi. Le projet est ainsi justifié pour des raisons sociales, environnementales et économiques. En effet, la zone du projet est l'une des plus pauvres de la Tunisie et elle comprend une importante population de jeunes issus du secteur agropastoral et avec peu de possibilités d'absorption par d'autres secteurs. La zone est également très dégradée par des activités agricoles et pastorales inadéquates dues notamment aux problèmes fonciers et à l'accès aux ressources pastorales. Par ailleurs, des perspectives d'amélioration des revenus et de l'emploi existent et pourraient considérablement être renforcées par une redynamisation des filières animales liées aux parcours (viande rouge cameline, ovine et caprine, poils et laine), de la filière de l'olive et de ses sous-produits ainsi que par une meilleure exploitation des autres potentialités (produits, services) au niveau des terroirs de la zone; ii) la nécessité de renforcer la résilience des systèmes de production agropastoraux dans un environnement à fortes contraintes et des conditions socioéconomiques caractérisées par l'importance des petits à moyens exploitants agricoles (81%) dont pas plus de 53% d'entre eux vivent en totalité de l'exploitation, la vulnérabilité de ces exploitations face aux conditions climatiques, et la faiblesse de leurs organisations pour mieux valoriser la production; iii) les possibilités de diffusion à grande échelle de certaines approches et actions ayant généré des bénéfices pour la population dans le cadre du Programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud-Est (PRODESUD), exécuté dans les Gouvernorats voisins de Tataouine et de Kébili.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

10. **Zone d'intervention.** Elle correspond à une aire géographique constituée des territoires de trois délégations du Gouvernorat de Médenine, celles de Ben Guerdane, de Béni Khedache et de Sidi Makhoulouf. Ces territoires incluent des espaces pastoraux et agricoles. La zone du projet s'étend sur une superficie d'environ 585 000 ha, soit 64% de la superficie du Gouvernorat de Médenine. Déduction faite des zones du Projet de gestion des ressources naturelles (PGRN) de la Banque mondiale en cours d'exécution, le projet interviendra dans 29 *imadats* sur les 36 que comptent les trois délégations, dont 26 en milieu rural et 3 en milieu urbain et périurbain.
11. **Groupe cible.** Le projet concernera essentiellement, comme cibles directes, les petits éleveurs possédant moins de 50 têtes de petits ruminants ou moins de 5 têtes de camélins, et les petits agriculteurs disposant d'une superficie de moins de 20 ha en pluvial (parcours et autres). Il ciblera aussi directement les jeunes et les femmes pour la création de petits projets générateurs de revenus et de microentreprises. Ce groupe cible compte 75 200 habitants, dont 52% de femmes.
12. Pour ce qui concerne les bénéficiaires indirects, le projet, grâce à la réalisation d'infrastructures de base, bénéficiera indirectement à la population des 3 délégations (les commerçants distribuant des produits de base, les intermédiaires au niveau des filières animales et d'aliments pour le bétail, les commerçants et intermédiaires sur la filière olive ainsi que les visiteurs réguliers du parc national de Sidi Toui verront ainsi s'améliorer leur accès à différents services). Cette population représente 104 000 bénéficiaires indirects.

B. Objectifs de développement du projet

13. **Objectif global.** Le projet a pour objectif global d'améliorer les conditions de vie de la population rurale vulnérable et de créer de nouvelles opportunités d'emploi par le biais du renforcement de la résilience des systèmes de production agropastoraux et du développement des filières associées.
14. **Objectif spécifique.** Les acteurs publics et privés sont capables de gérer et valoriser durablement les terroirs et les filières agropastorales (cameline et de petits ruminants). Les marges d'amélioration de la productivité agropastorale restant limitées par des contraintes écoclimatiques, l'investissement sera orienté vers une meilleure valorisation des différents maillons des filières, la valorisation des différents produits et services de terroir et la réduction des charges à travers l'organisation des acteurs.
15. **Résultats attendus.** L'exécution des composantes et activités du projet contribuera aux résultats suivants: i) accroissement de la résilience des systèmes de production agropastoraux; ii) développement des filières camelines et des filières de petits ruminants et valorisation des produits et services de terroir; iii) renforcement des capacités de gestion stratégique et opérationnelle; et iv) meilleure définition des politiques en matière de réduction de la pauvreté, de développement rural et d'emploi grâce aux enseignements générés par les innovations testées par le projet.

C. Composantes/résultats

16. Pour atteindre ses objectifs, le projet prévoit la mise en œuvre des trois composantes suivantes: i) renforcement de la résilience des systèmes agropastoraux; ii) développement des filières et des terroirs; et iii) renforcement des capacités des acteurs.
17. **Composante A.** Cette composante a pour objectifs de réduire la vulnérabilité des systèmes pastoraux et agricoles, d'améliorer les conditions de production ovine, caprine et cameline ainsi que de contribuer à la gestion durable des ressources pastorales. Cela se fera par une meilleure intégration élevage-agriculture, la conservation des ressources en eau et des terres et l'adoption de pratiques

agroécologiques. Cette composante vise à inverser certaines dynamiques de dégradation de l'environnement.

18. Les résultats attendus de l'exécution de cette composante sont les suivants:
 - i) l'accroissement des unités fourragères produites par les parcours et par l'agriculture; ii) l'augmentation des revenus des éleveurs; iii) l'amélioration des paramètres zootechniques et de la productivité de l'élevage; iv) l'accroissement de la production agricole et de la productivité des périmètres irrigués et des zones cultivées en sec; v) la diversification de la production agricole et son intégration avec le système pastoral; vi) la valorisation touristique et écologique de la région; et vii) la création de possibilités d'investissements pour la génération d'emplois permanents et occasionnels dans les filières agroalimentaires et de tourisme rural.
19. **Composante B.** Cette composante porte sur le développement des filières connexes aux systèmes de production agropastoraux et tout particulièrement les filières des viandes rouges (ovine, caprine et cameline), de leurs sous-produits (laine et cuir) ainsi que des incitations au démarrage d'une filière valorisant le lait de chamelle pour améliorer les revenus des éleveurs les plus vulnérables. Elle vise aussi à créer de nouvelles richesses grâce à la valorisation de services ou produits "phares" de terroir.
20. Les résultats attendus de cette composante sont les suivants: i) le développement de la capacité des acteurs à tirer le meilleur parti des filières; ii) l'amélioration de la commercialisation locale et nationale par la facilitation du développement des dynamiques interprofessionnelles; iii) l'accroissement d'une production orientée vers les marchés porteurs par rapport aux qualités et quantités requises; iv) l'amélioration des infrastructures de mise en marché; v) le développement d'actions pilotes pour la valorisation des produits et sous-produits des filières; vi) la promotion de la valorisation de services et produits phares de terroir et leur labellisation; et vii) la création d'activités génératrices de revenus et de petites entreprises créatrices de valeur ajoutée et d'emplois.
21. **Composante C.** Elle a pour objectifs le renforcement des capacités et l'augmentation de l'efficacité des différentes structures de gestion, de coordination et d'exécution du projet ainsi que celles des bénéficiaires. Ce renforcement des capacités vise l'amélioration durable de la performance des partenaires et des bénéficiaires, prenant en compte trois niveaux interdépendants: la compétence des individus, le fonctionnement de leur organisation et la prise en compte de l'environnement institutionnel.
22. Les principaux résultats attendus de l'exécution de cette composante sont: i) la mise en place d'un pôle de renforcement des capacités réunissant les acteurs régionaux actuels de la formation; ii) le renforcement des capacités stratégiques et opérationnelles des structures de gestion et d'exécution du projet; iii) le renforcement des capacités des bénéficiaires et de leurs organisations; iv) la création de plateformes d'échange et de réseautage entre les différents opérateurs et partenaires aux niveaux local, régional, national et avec d'autres projets et programmes similaires; et v) le renforcement des capacités de négociation et la création d'un environnement propice à des partenariats public-privé.

III. Exécution du projet

A. Approche

23. Le projet proposé adoptera une approche participative et partenariale fondée sur la concertation entre les différents partenaires administratifs, coopératifs/associatifs et privés. L'approche fera ainsi usage de démarches de recherche-développement et recherche-action avec les bénéficiaires afin de développer les référentiels techniques et mettre au point les modes opératoires permettant de maîtriser certains maillons des filières porteuses. Des plans de gestion des parcours à long terme, des plans de développement territorial participatifs et des plans d'entreprise participatifs pour le

développement des filières permettront l'exécution des différentes composantes du projet. En outre, une assistance technique sera mobilisée, dans le cadre d'un contrat et pour la durée du projet, afin d'accompagner les organisations professionnelles et les entreprises dans une démarche de développement participatif des filières sélectionnées, et également pour fournir une assistance aux structures de gestion et d'exécution du projet.

B. Cadre organisationnel

24. **Coordination.** Il est prévu de constituer trois structures de coordination: un comité national de coordination, présidé par le Ministre de l'agriculture, se réunissant annuellement; un comité régional de coordination et de pilotage, présidé par le Gouverneur, se réunissant semestriellement; et un comité local de coordination institué au niveau de chaque délégation, se réunissant trimestriellement sous la responsabilité du Délégué.
25. **Gestion du projet.** Le projet sera mis en œuvre par la structure régionale en charge du développement agricole (Commissariat régional de développement agricole [CRDA] de Médenine) relevant du Ministère de l'agriculture, en partenariat avec toutes les structures publiques, privées et de la société civile. Au sein du CRDA, l'exécution sera assurée par la création d'une nouvelle division transversale de développement rural et de gestion du projet dotée des services actuellement absents dans l'organigramme du CRDA. La constitution d'un pôle de formation réunissant les structures régionales actuelles chargées de la formation permettra d'assurer les actions de formation nécessaires, notamment pour les cadres nouvellement recrutés, les prestataires de services locaux et les bénéficiaires. Les capacités de gestion, d'exécution et d'intégration de nouvelles approches telles que les filières ou le développement local seront renforcées par la mise en place d'une assistance technique permanente.
26. **Partenariats.** Le partenariat est l'un des principes de base soutenant la conception du projet. En conséquence, plusieurs partenariats seront conclus avec des institutions publiques, semi-publiques et privées en se fondant sur le principe de subsidiarité.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

27. **Planification.** Au cours de la phase préparatoire, qui sera financée par le don du FIDA en 2014, des plans de gestion des parcours à long terme, des plans de développement territorial et des plans d'entreprise pour le développement des filières seront élaborés de manière participative en associant les parties prenantes privées et publiques. La programmation opérationnelle des activités sera effectuée par la division de développement rural du CRDA sur la base des prévisions annuelles des plans de développement participatifs arrêtés avec les organisations représentatives de la population.
28. **Système de suivi-évaluation.** Le système de suivi-évaluation mis en place dans le cadre du projet assurera: i) le suivi de la planification des activités et des budgets; ii) l'évaluation de l'efficacité quant aux réalisations physiques et financières; iii) le suivi des indicateurs et l'évaluation des résultats en termes d'efficacité pour atteindre les produits espérés; iv) le suivi des décaissements; et v) l'évaluation des indicateurs nécessaires aux différents niveaux du Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) du FIDA tout en ventilant les informations par groupe cible spécifique, notamment les femmes et les jeunes.
29. **Gestion des savoirs.** Le projet intègre et exploite les résultats issus des projets précédents financés par le FIDA, par d'autres bailleurs de fonds ou par le gouvernement. Le projet assurera la diffusion des innovations générées et des enseignements capitalisés par le biais d'ateliers et de séminaires et d'un site web qu'il créera spécialement à cet effet. Des informations seront aussi diffusées par les

radios locales afin d'annoncer les manifestations organisées par le projet, d'organiser des tables de concertation ou de procéder à des sondages d'opinion sur la perception des effets et impacts du projet.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

30. **Gestion financière.** Compte tenu de l'expérience acquise par le FIDA dans le pays, il est évident que le système tunisien de finances publiques est régi par un cadre juridique et réglementaire très détaillé, et offre globalement des garanties élevées en matière de fiabilité et de transparence. De manière générale, l'évaluation de la gestion financière du projet au niveau de la conception, en prenant en considération l'expérience satisfaisante dans la gestion des fonds budgétaires et extérieurs du CRDA de Médenine, ainsi que ses capacités, procédures et systèmes actuels, ne révèle pas de risques majeurs. Il est cependant prévu, compte tenu de la taille importante du projet et de ses particularités et innovations, de renforcer les capacités du CRDA par le recrutement d'un comptable/financier bien qualifié et spécifique au projet au sein de la structure, et par une formation ciblée du personnel du CRDA chargé des aspects de suivi et gestion financière. En outre, la mise en place d'un logiciel de gestion comptable au niveau du CRDA sera effectuée avant le démarrage des opérations du projet.
31. **Flux des fonds.** Les fonds du projet seront gérés conformément aux procédures en vigueur en Tunisie ainsi qu'à celles du FIDA en matière de gestion administrative et financière des projets. En particulier, le flux de fonds du projet suivra les procédures de décaissement du FIDA selon une première modalité utilisant un compte désigné, ouvert auprès de la Banque centrale, et régi selon le mécanisme du compte d'avance temporaire, et une seconde utilisant les procédures de paiement direct. Dans les deux cas, le CRDA de Médenine, délégué par le Ministère du développement et de la coopération internationale, sera l'ordonnateur des décaissements et paiements. Les mêmes mécanismes opérationnels seront appliqués pour la gestion du don de l'Union européenne (UE). La fréquence d'établissement des demandes de retrait de fonds sera effectivement déterminée sur la base du plan de trésorerie et des engagements financiers à honorer par le projet: les procédures et les seuils d'établissement des retraits de fonds seront précisés dans la lettre à l'emprunteur et dans le manuel de gestion administrative et financière du projet.
32. **Audit.** L'emprunteur, conformément aux procédures et critères contenus dans les Directives du FIDA relatives à l'audit des projets, fait procéder, à la fin de chaque exercice budgétaire, à l'audit des comptes relatifs au projet par le Contrôleur général des finances relevant du Ministère des finances et agréé par le Fonds. Le rapport devra aussi se prononcer sur les modalités de passation des marchés financés par le projet. Le mandat annuel des auditeurs pourra inclure d'autres aspects importants relatifs au cadre fiduciaire du projet, le cas échéant.
33. **Gouvernance.** Le système tunisien de passation des marchés est aligné avec les principes fondamentaux de la passation des marchés des projets financés par le FIDA. Il s'agit notamment de la libre concurrence, de l'équité, de l'impartialité, de l'intégrité, de la transparence, de la bonne gouvernance et de mesures anticorruption.
34. **Passation des marchés.** La passation des contrats dans le cadre du projet se fera conformément aux dispositions des Directives pour la passation des marchés du Fonds approuvées en septembre 2010. Aucune activité en régie ne sera financée dans le cadre du projet.

E. Supervision

35. Le projet sera supervisé annuellement par le FIDA en associant la délégation de l'UE et pourra aussi bénéficier de missions d'appui selon les besoins. Ces missions seront assurées par la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe. Une attention particulière sera accordée aux critères d'éligibilité aux activités du projet et au

ciblage des populations pauvres, des femmes et des jeunes. La composition des missions de supervision et de suivi du FIDA tiendra compte de l'état d'avancement des composantes du projet.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

36. Le projet a une durée de six ans, et son coût total est estimé à 36,8 millions d'USD. Les coûts de base sont estimés à 31,7 millions d'USD, soit 86% des coûts totaux. Les aléas d'exécution et les aléas financiers atteignent 5,2 millions d'USD. Les coûts d'investissement représentent 91% du coût de base du projet alors que les coûts de fonctionnement n'interviennent que pour 9%.

B. Financement du projet

37. Le financement du projet sera assuré par le prêt du FIDA à concurrence de 19,5 millions d'USD, soit près de 53% du coût total du projet. La contribution du gouvernement s'élève à 10,1 millions d'USD (27,5% du coût total), pour couvrir les droits et taxes liés à l'exécution du projet, la subvention de certaines activités de production ainsi que les coûts récurrents. La contribution de l'UE, sous forme de don, est de l'ordre de 3,5 millions d'USD (l'équivalent de 3 millions d'EUR), soit 9,6% du coût total du projet. Le crédit bancaire contribuera à hauteur de 2,9 millions d'USD, soit 7,9% du coût total du projet, afin de faciliter l'accès des populations les plus défavorisées aux services financiers de proximité. La contribution des bénéficiaires est estimée à 0,8 million d'USD, soit 2,1% du coût total du projet.

Coût du projet par source de financement et composante (en millions d'USD)

	Gouvernement		FIDA-prêt		UE-don		Crédit bancaire		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. Renforcement de la résilience des systèmes de production agro-pastoraux												
1. Renforcement des systèmes de production pastoraux	2.7	34.0	5.2	66.0	-	-	-	-	-	-	7.9	21.4
2. Renforcement des systèmes de production agricoles	1.8	28.5	2.4	37.5	-	-	1.4	22.1	0.8	11.9	6.5	17.6
Sous-total	4.5	31.5	7.6	53.1	-	-	1.4	10.0	0.8	5.4	14.4	39.0
B. Développement des terroirs et des filières porteuses												
1. Développement des filières cameline, ovine et caprine	3.1	20.4	11.3	75.0	-	-	0.7	4.6	-	-	15.0	40.8
2. Développement des terroirs	0.4	28.2	0.2	15.9	-	-	0.8	56.0	-	-	1.4	3.7
Sous-total	3.5	21.1	11.5	70.0	-	-	1.5	8.9	-	-	16.4	44.5
C. Renforcement des capacités	2.2	35.5	0.4	6.5	3.5	58.0	-	-	-	-	6.1	16.5
Coût total du projet	10.1	27.5	19.5	53.0	3.5	9.6	2.9	7.9	0.8	2.1	36.8	100.0

Coût du projet par catégorie de dépense et source de financement (en millions d'USD)

	Gouvernement		FIDA-prêt		UE-don		Crédit bancaire		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Génie civil et rural, bâtiments	3.8	20.0	14.3	75.8	-	-	0.8	4.1	0.0	0.1	18.9	51.3
2. Equipements, matériel et moyens de transport	3.1	30.9	4.0	40.1	-	-	2.1	21.4	0.8	7.6	9.9	26.9
3. Etudes et formation	0.5	12.0	0.9	19.3	3.1	68.7	-	-	-	-	4.5	12.1
4. Assistance technique	0.1	12.0	0.4	88.0	-	-	-	-	-	-	0.4	1.1
5. Fonctionnement	2.7	85.8	-	-	0.4	14.2	-	-	-	-	3.2	8.6
Coût total du projet	10.1	27.5	19.5	53.0	3.5	9.6	2.9	7.9	0.8	2.1	36.8	100.0

C. Résumé des avantages et analyse économique

38. **Principaux avantages économiques.** Les avantages du projet sont sociaux, environnementaux et économiques. Les principaux avantages économiques découleront de: i) l'amélioration de la productivité des parcours; ii) l'amélioration de la productivité agricole et animale; iii) l'intégration des systèmes agricoles et des systèmes pastoraux et la réduction des coûts de production; iv) l'amélioration de la valeur de la production animale et de celle des terroirs ainsi qu'une répartition équitable des bénéfices entre agriculteurs et éleveurs; v) l'amélioration des revenus

des bénéficiaires par le biais d'activités génératrices de revenus et la mise en place de petites et moyennes entreprises; vi) le renforcement des capacités des bénéficiaires et de leurs organisations; vii) le renforcement des capacités stratégiques et opérationnelles des structures de gestion et d'exécution du projet; viii) la création d'emplois supplémentaires, en particulier pour les jeunes et les femmes; ix) la réduction des coûts de transaction grâce au désenclavement des zones de production; et x) l'amélioration des conditions de vie de la population cible grâce au renforcement des infrastructures de base.

39. **Rentabilité du projet.** Le taux de rentabilité économique du projet est de 12,9%. Ce taux est relativement robuste par rapport aux variations des coûts et des bénéfices. Il reste toujours d'un niveau acceptable même avec des diminutions des bénéfices allant jusqu'à 20%.

D. Durabilité

40. La durabilité du projet sera assurée moyennant: i) l'implication positive de la population aux différents niveaux du processus de développement local et l'établissement de conventions de partenariat entre les structures gouvernementales et les organisations socioprofessionnelles de base; ii) le renforcement des capacités et des moyens d'intervention des organisations de base; iii) la qualité des aménagements, notamment les pistes revêtues; et iv) la diversification des revenus en valorisant les filières et bénéficiant des activités génératrices de revenus.

E. Identification et atténuation des risques

41. Les principaux risques auxquels le projet sera confronté et les mesures d'atténuation prévues sont: i) les structures de gestion à capacité limitée. Ce risque sera atténué par la consolidation des ressources humaines et matérielles des structures de gestion, par l'établissement de partenariats pour gérer certaines activités du projet et par la mise en place d'une assistance technique permanente au début du projet, puis ponctuelle à la fin; ii) le changement climatique et ses effets. Les risques seront atténués par la gestion améliorée des parcours, l'amélioration de l'efficacité des réseaux d'irrigation en adoptant des techniques d'économie de l'eau et la réalisation de travaux de conservation des eaux et des sols; iii) la surexploitation des parcours, qui sera atténuée par l'établissement de plans participatifs de gestion et d'exploitation rationnelles des parcours à long terme; et iv) la fragilité des structures socioprofessionnelles, risque qui sera réduit par la mise en place d'un programme important de formation et de renforcement de capacités de ces structures, la participation des organisations de base à la planification et la prise de décisions, et la mise à disposition de fonds de roulement pour que les organisations les plus opérationnelles puissent réaliser leurs propres projets productifs.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

42. Le projet s'inscrit dans le droit fil du Cadre stratégique du FIDA 2011-2015, des stratégies concernant le changement climatique, la gestion du savoir et l'innovation, et des politiques du Fonds en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, d'entreprise rurale et de ciblage.

B. Alignement et harmonisation

43. Étant donné que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Agence française de développement (AFD), la Commission européenne, l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse (DDC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI) cherchent également à développer des nouvelles approches permettant de soutenir la Tunisie post-révolutionnaire, il existe de nombreuses occasions de collaboration entre le projet et les partenaires susmentionnés. En

particulier, pour ce qui concerne la région de Médenine, un partenariat avec la GIZ et la DDC permettra de renforcer les processus de planification stratégique au niveau de la région.

44. En outre, le projet intensifiera sa collaboration avec le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines (PAOPA) en vue de renforcer les capacités des organisations paysannes (notamment pour qu'elles puissent gérer un service de conseil à l'exploitation); pour ce qui est des approches de planification territoriale, les démarches mises en œuvre par le PGRN seront valorisées par le projet. D'autre part, dans le cadre de son Programme européen de voisinage pour l'agriculture et le développement rural (ENPARD) et en tant que principal partenaire financier, l'UE contribuera au développement d'approches territoriales axées sur la décentralisation et la prise de décisions au niveau régional en y associant les organisations paysannes, la société civile, et les acteurs publics et privés. À cet effet, elle contribuera financièrement au renforcement des capacités des acteurs (composante C) par le biais – entre autres – d'initiatives de jumelage avec des institutions similaires au niveau européen.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

45. **Innovation.** Les principales innovations du projet sont les suivantes: i) l'adoption de l'approche filière; ii) la mise en place d'un service de conseil à l'exploitation familiale afin de faciliter l'appropriation de la démarche filière par les producteurs; iii) le développement de démarches interprofessionnelles permettant de concrétiser des partenariats public-privé ainsi que de conduire, auprès des pouvoirs publics, un plaidoyer sur les enjeux des filières; iv) la gestion participative des parcours collectifs et l'intégration élevage-agriculture; v) la valorisation des produits de terroir et l'appui à leur labellisation; et vi) la mise en œuvre d'une stratégie de communication autour des réalisations du projet. Sur le plan institutionnel, les innovations consistent en: vii) la création d'une structure transversale au sein du CRDA pour la gestion et la coordination des projets de développement local et la mise en place d'une assistance technique en appui à cette structure, surtout au démarrage du projet; et viii) la mise en place d'un pôle de formation au service de l'ensemble des acteurs du projet.
46. **Reproduction à plus grande échelle.** Le projet est conçu comme un projet innovant qui combine des approches filières avec des approches "terroir" et les acquis du PRODESUD afin d'atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires. Dans une étape ultérieure, ses résultats pourront faire l'objet d'une reproduction à plus grande échelle, d'abord au niveau des régions avoisinantes, ensuite au niveau national.

D. Participation à l'élaboration des politiques

47. Le projet est aussi conçu comme un laboratoire en vue d'aider le gouvernement à enrichir ses stratégies et approches de développement rural. Le FIDA, en partenariat avec l'UE et les autres bailleurs, s'investira dans la concertation sur les politiques non seulement pour créer les conditions de réussite pour le projet, mais surtout afin de générer des solutions viables pour les autres régions du Sud et du Centre tunisiens. Cette concertation, déjà entreprise par l'AFD et la GIZ, sera articulée autour des points suivants: i) la création d'un contexte juridique favorable au développement des structures paysannes et de la gouvernance locale; ii) l'approche filière en tant que vecteur de développement durable et équitable; iii) le renforcement des capacités des acteurs locaux de gérer et piloter des processus de développement local; iv) la mise en place de partenariats public-privé pour le développement régional; et, du fait de son expérience en Tunisie, v) des processus de réforme (en partenariat avec les acteurs de la société civile) des structures administratives et de gestion de projet.

VI. Instruments juridiques et autorité

48. Un accord de financement entre la République tunisienne et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié sera communiquée aux représentants au Conseil.
49. La République tunisienne est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
50. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

51. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République tunisienne un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à douze millions six cent mille droits de tirage spéciaux (12 600 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié:

"Projet de développement agro-pastoral et des filières associées dans le gouvernorat de Médenine"

(Négociations conclues le 6 mars 2014)

Numéro du prêt: -TN

Nom du Projet: Projet de développement agro-pastoral et des filières associées dans le gouvernorat de Médenine ("PRODEFIL") ("le Projet")

La République Tunisienne ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Préambule

ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt ("le Prêt") pour le financement du Projet ("le Projet") décrit à l'annexe 1 du présent Accord;

ATTENDU QUE l'Union Européenne ("UE") a accepté d'accorder un don de 3 000 000 Euros au Gouvernement tunisien, au titre du Programme d'actions pilotes dans le cadre de l'initiative européenne pour le développement agricole et rural (ENPARD) en Tunisie, pour contribuer au financement du Projet;

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un prêt à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Projet, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du prêt du Fonds est de douze millions six cent mille Droits de tirages spéciaux (DTS 12 600 000) (équivalent approximativement à 19 500 000 USD).
2. Le prêt du Fonds libellé en Droits de tirages spéciaux est accordé à des conditions ordinaires. Les prêts consentis à des conditions ordinaires supportent un taux d'intérêt annuel sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement du service du prêt. Le prêt du Fonds comporte un délai de remboursement de dix-huit (18) ans dont un différé d'amortissement de trois (3) ans à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables aux retraits sont remplies.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt du Fonds est la monnaie de l'Union monétaire européenne ("l'Euro").
4. L'exercice financier de l'Emprunteur débute le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année civile.
5. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts du prêt du Fonds sont exigibles le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.
6. Un compte désigné du prêt libellé en Euro (€), destiné à recevoir les fonds provenant du prêt du Fonds est ouvert au nom de l'Emprunteur auprès de la Banque Centrale de la Tunisie.
7. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant équivalent à dix millions cent mille dollars des États-Unis (USD 10 100 000) correspondant à la prise en charge totale des droits, impôts et taxes afférents aux dépenses du Projet, ainsi qu'à la contribution de l'Emprunteur à d'autres frais de fonctionnement et d'investissements du Projet.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture de l'Emprunteur.
2. Les autres parties au Projet sont les partenaires concernés par sa mise en œuvre et notamment, le Centre de Formation Professionnelle du Fjé (CFPF), l'Office de Développement du Sud (ODS), le Bureau Régional de l'Emploi et du Travail Indépendant (BRETI), la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS), l'Institut des Régions Arides (IRA), l'Office de l'élevage et des Pâturages (OEP) et Groupement Interprofessionnels de Viande et de Lait (GIVLAIT). Les partenaires locaux sont essentiellement les Groupements de Développement Agricole (GDA), les Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA), les Conseils de Gestion (CG) et les associations de développement.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt et la supervision du Projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des motifs de suspension du présent accord supplémentaires à ceux énoncés dans les Conditions générales:

- a) Les cadres principaux du Projet, soit le Directeur de la Division du Développement Rural (le Coordinateur du PRODEFIL), le responsable filière et les trois coordinateurs locaux (un coordinateur par Délégation), ont été retirés du Projet sans l'assentiment du Fonds.
 - b) Le Manuel de procédures du Projet ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds et le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront un effet préjudiciable grave sur le Projet.
2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles à la section 4.02 des Conditions générales et préalables au premier décaissement:
- a) Le compte désigné a été ouvert.
 - b) Les fonds de contrepartie pour la première année ont été inscrits dans la loi de finance de l'Emprunteur.
 - c) le Manuel de procédures du Projet a été validé conformément aux dispositions du présent Accord.
 - d) Une Division de Développement Rural (DDR) ou tout autre structure responsable de l'exécution du Projet a été créée au sein du Commissariat Régional de Développement Agricole ("CRDA") de Médenine et les cadres principaux du Projet, ainsi que le responsable de suivi évaluation, le responsable de la programmation et le comptable ont été recrutés ou redéployés, conformément aux procédures en vigueur de l'Emprunteur, avec l'assentiment du Fonds.
 - e) Un logiciel de gestion comptable et financière a été mis en place au niveau du CRDA, pour l'administration de toutes les opérations financières du Projet.
3. Le présent Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur et entrera en vigueur à la date où le Fonds reçoit l'instrument de ratification. Le Fonds notifiera à l'Emprunteur la date de l'entrée en vigueur de l'Accord par écrit.

4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministère de l'Économie et des Finances
Secrétaire d'État chargé du Développement
et de la Coopération Internationale
Secrétariat d'État au Développement
et à la Coopération Internationale
98 avenue Mohamed V
1002 - Tunis-Belvédère
Tunisie

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142, Rome
Italie

Le présent Accord a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l'Emprunteur.

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Représentant autorisé
Ministre de l'Économie et des Finances

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le Projet s'adressera en priorité à un groupe cible constitué de l'ensemble des petits éleveurs ayant moins de 50 têtes de petits ruminants ou moins de cinq (5) têtes de camelins, et les petits agriculteurs ayant une superficie de moins de 20 ha en pluvial. Le Projet ciblera aussi directement les jeunes et les femmes pour la création de petits projets générateurs de revenus et de micro-entreprises. La population cible vise 75 200 habitants, dont 52% de femmes.

2. *Zone du Projet.* La zone d'intervention du Projet correspond à une aire géographique constituée des territoires des Délégations de Ben Guerdane, de Béni Khedache et de Sidi Makhoulouf du Gouvernorat de Médenine, incluant des espaces pastoraux et agricoles. La zone du Projet s'étend sur une superficie d'environ 585 000 ha, soit 64% de la superficie du Gouvernorat de Médenine. Le projet interviendra dans 29 Imadats parmi les 36 des trois Délégations, dont 26 en milieu rural et trois (3) en milieu urbain et périurbain.

3. *Finalité.* Le Projet a pour finalité d'améliorer les conditions de vie de la population rurale vulnérable et de créer de nouvelles opportunités d'emploi à travers le renforcement de la résilience des systèmes de production agropastoraux et le développement des filières associées.

4. *Objectifs.* L'objectif spécifique du Projet consiste à rendre les acteurs publics et privés capables de gérer et valoriser durablement les terroirs et les filières agro-pastorales (cameline et de petits ruminants).

5. *Résultats attendus.* Le Projet contribuera aux résultats suivants: a) l'accroissement de la résilience des systèmes de production agropastoraux; b) le développement des filières camelines et des filières de petits ruminants et la valorisation des produits et services de terroir; c) le renforcement des capacités de gestion stratégique et opérationnelle des bénéficiaires; et d) une meilleure définition des politiques en matière de réduction de la pauvreté, de développement rural et d'emploi grâce aux enseignements générés par les innovations testées par le Projet.

6. *Composantes.* Les actions du Projet sont groupées en trois composantes: A) Renforcement de la résilience des systèmes agro-pastoraux; B) Développement des filières et des terroirs; et C) Renforcement des capacités des acteurs.

6.1 Composante A: Renforcement de la résilience des systèmes agro-pastoraux

Cette composante a pour objectifs de réduire la vulnérabilité des systèmes pastoraux et agricoles, d'améliorer les conditions de production ovine, caprine et cameline, ainsi que de contribuer à la gestion durable des ressources pastorales. Cette composante vise à inverser certaines dynamiques de dégradation de l'environnement. Cette composante comprend deux sous-composantes: a) l'amélioration des parcours et la gestion des terres collectives, b) l'amélioration des systèmes agricoles et une meilleure gestion des terres privées.

6.1.1 *Sous-composante A1: L'amélioration des parcours et la gestion des terres collectives.* Cette sous-composante a pour objectif d'améliorer les conditions d'une gestion durable des ressources pastorales et de production des cheptels ovin, caprin et camelin et de réduire ainsi la vulnérabilité des systèmes pastoraux et agricoles face aux risques, d'inverser les processus de dégradation de l'environnement et d'améliorer la productivité agricole tout en conservant les ressources en eau et en terres. Au terme de cette sous-composante, les activités suivantes seront menées:

- a) Le renforcement des organisations de gestion des parcours;
- b) L'amélioration des écosystèmes naturels; et
- c) Les travaux d'hydraulique pastorale.

6.1.2 *Sous-composante A2: Amélioration des systèmes agricoles et une meilleure gestion des terres privées.* Cette sous-composante a pour objectif de diversifier les cultures en irrigué et en sec et d'améliorer la productivité agricole tout en conservant les ressources en eau et en sol grâce à l'adoption de bonnes pratiques agricoles et en adoptant des cultures résistantes au niveau de salinité actuel. Dans le cadre de cette sous-composante, le Projet va mener les activités suivantes:

- a) Actions de renforcement des GDA;
- b) Actions d'amélioration de la productivité agricole;
- c) Actions d'hydraulique agricole et de conservation des eaux et des sols ("CES").

6.2 Composante B: Développement des filières et des terroirs.

Cette composante vise le développement des filières connexes aux systèmes de production agropastoraux et tout particulièrement, les filières des viandes rouges (ovine, caprine et cameline), de leurs sous-produits (laine et cuir), ainsi que des incitations au démarrage d'une filière valorisant le lait de chamelle pour améliorer les revenus des éleveurs les plus vulnérables. La composante vise aussi à créer de nouvelles richesses grâce à la valorisation de services ou produits "phares" de terroir. Cette composante comprend deux sous-composantes: a) développement des filières cameline, ovine et caprine et b) développement des produits et services des terroirs.

6.2.1 *Sous-composante B1: Développement des filières cameline, ovine et caprine.* Au terme de cette sous-composante, les activités suivantes seront menées:

- a) Gestion des savoirs et organisation professionnelle et interprofessionnelle;
- b) Organisation de la commercialisation locale et nationale;
- c) Appui au maillon "production" des filières;
- d) Amélioration des conditions de mise en marché et des étapes locales de l'aval des filières;
- e) Accompagnement d'actions pilotes de valorisation des produits et sous-produits des filières; et
- f) Aménagement des accès

6.2.2 *Sous-composante B2: Développement des produits et services des terroirs.* Les principales activités prévues dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

- a) L'appui à l'organisation;
- b) La promotion du développement de terroirs;
- c) Alimentation en eau potable;
- d) L'appui à la promotion des activités génératrices de revenu et de petites et moyennes entreprises.

6.3 Composante C: Renforcement des capacités des acteurs

La composante a pour objectifs le renforcement des capacités et l'augmentation de l'efficacité des différentes structures de gestion, de coordination et d'exécution du Projet, ainsi que celles des bénéficiaires. Ce renforcement des capacités vise l'amélioration durable de la performance des partenaires et des bénéficiaires, prenant en compte trois niveaux interdépendants: la compétence des individus, le fonctionnement de leur organisation et la prise en compte de l'environnement institutionnel. Cette composante comprend deux sous-composantes: a) renforcement des capacités et assistance technique, b) innovation, gestion des connaissances et dialogue des politiques.

6.3.1 *Sous-Composante C1: Renforcement des capacités et assistance technique.*

L'objectif de la sous-composante est d'augmenter l'efficacité des différentes structures de gestion, de coordination et de mise en œuvre du Projet. Les activités suivantes sont prévues dans le cadre de cette sous-composante:

- a) la mobilisation d'une assistance technique;
- b) la mise en place d'un pôle et d'un programme de formation;
- c) l'organisation d'échanges professionnels;
- d) la mise en réseaux des différentes structures publiques et privées;
- e) la mise à la disposition des structures de gestion du Projet des moyens humains, des équipements et de la logistique nécessaires au bon déroulement du Projet.

6.3.2 *Sous-composante C2: Innovation, gestion des connaissances et dialogue des politiques.*

Cette sous-composante vise à contribuer au développement de politiques nationales de développement agricole et rural, ainsi que de faciliter l'élaboration de stratégies de croissance, d'emploi et de réduction de la pauvreté rurale. Au terme de cette sous-composante, les activités suivantes seront réalisées:

- a) la mise en place d'un système de suivi-évaluation;
- b) le partage des expériences et des enseignements;
- c) l'analyse des politiques et le dialogue sur celles-ci; et
- d) la communication et la diffusion du savoir.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION

7. *L'Agent principal du Projet*

7.1 Désignation

Le Ministère de l'Agriculture, en sa qualité d'Agent principal du Projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet à travers le CRDA de Médenine.

7.2 Responsabilités

Le CRDA de Médenine aura la responsabilité de la gestion technique et financière du Projet. Il assurera la coordination au niveau régional et local du Projet et sera responsable de la consolidation de toute information concernant le Projet.

8. *Coordination du Projet*

La coordination du Projet aura lieu aux niveaux national, régional et local.

8.1 Comité national de coordination ("CNC")

Le CNC sera chargé de la supervision générale du Projet. Il sera présidé par le Ministre de l'Agriculture ou son représentant et le secrétariat sera assuré par la Direction Générale du Financement et de l'Investissement des Organismes Professionnelles (DGFIOP). Le CNC sera composé des représentants des directions centrales du Ministère de l'Agriculture, du CRDA de Médenine, en particulier le Directeur de la Division du Développement Rural (Coordinateur du Projet), du ministère de l'Économie et des Finances, du Secrétariat de l'État au Développement et à la Coopération Internationale et de représentants des différents partenaires du secteur privé et de la société civile. Le CNC aura pour mission de veiller au suivi des objectifs du Projet et à la qualité de l'application de son approche d'intervention, à l'intégration des programmes et stratégies des divers secteurs dans la région, au suivi des mesures institutionnelles et à la maîtrise des échéances de réalisation, ainsi qu'à l'adéquation des moyens du CRDA avec les tâches planifiées. Le CNC se réunira au moins une fois par an pour l'analyse, l'approbation du bilan d'activité annuel du Projet et l'examen du programme de travail et budget annuels ("PTBA").

8.2 Comité régional de coordination et de pilotage ("CRCP")

Le CRCP assurera la coordination entre les différentes structures régionales de planification et de mise en œuvre dans le Gouvernorat de Médenine. Le CRCP sera présidé par le Gouverneur de Médenine ou son représentant et le secrétariat sera assuré par la Direction du Développement Rural du CRDA. Le CRCP se réunira semestriellement et chaque fois que son Président le juge nécessaire. Le CRCP sera composé par les cadres du Projet et des divisions et arrondissements techniques du CRDA, les représentants des structures régionales de développement, des différents partenaires au niveau régional et local, le représentant régional de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la pêche (UTAP), un représentant des GDA, un représentant des SMSA et des représentants des filières. Le CRCP aura pour tâches essentielles d'assurer: a) la coordination de la planification et de l'approche d'intervention du Projet; b) la synergie avec d'autres projets et programmes similaires au niveau de la région, c) l'identification et la mise en œuvre des stratégies de communication, d) le pilotage du pôle de formation et la validation du programme de formation, e) l'échange et le partage des expériences et la dissémination des bonnes pratiques; f) l'identification des opportunités de

partenariat entre les organisations socioprofessionnelles et les organisations féminines dans la région et avec d'autres régions; g) la négociation/validation des propositions techniques des PDP et des CPA; h) l'examen et l'adoption du PTBA; i) le suivi périodique des réalisations des activités du Projet et de la mise en œuvre des conventions de partenariat avec les autres services régionaux; j) l'examen et la résolution des problèmes techniques rencontrés lors de la mise en œuvre; et k) l'intégration des diverses interventions et la complémentarité des investissements et programmes ordinaires des arrondissements en vue d'une meilleure rationalisation et d'une minimisation des coûts d'intervention et d'encadrement.

8.3 Comité local de coordination ("CLC")

Un CLC sera constitué au niveau de chacune des trois Délégations dans la zone du Projet. Chaque CLC sera présidé par le Délégué et composé du personnel technique des cellules territoriales de vulgarisation ("CTV"), des présidents des conseils d'administration des GDA et des SMSA, des présidents des conseils de gestion des terres collectives, des représentants de la société civile et d'un représentant de la Division du Développement Rural à créer. Les CLC se réuniront au moins une fois par trimestre et auront pour tâches essentielles d'assurer: a) la coordination des missions d'actualisation des PDP, des Cellules de planification ("CP") et de l'agrégation par délégation; b) la coordination des missions de préparation des Plans de Gestion des parcours (PG), des PDP, et de l'agrégation par délégation; c) l'appui des organisations socio-professionnelles sur le terrain; d) l'examen et la résolution des problèmes techniques et socio-économiques rencontrés lors de la mise en œuvre du Projet au niveau local; et e) l'accompagnement de l'installation des activités génératrices de revenus (AGR) et de petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que leur encadrement le long du processus de production.

9. *Structures de gestion du Projet*

9.1 Au niveau central

La DGFIOP du ministère de l'Agriculture, assurera la coordination globale du Projet au niveau central à travers l'Unité centrale de coordination ("UCC") qui est une direction créée au sein de la DGFIOP pour la coordination de tous les projets et programmes cofinancés par les différents bailleurs de fonds. L'UCC sera responsable: a) de jouer le rôle d'interface technique du Ministère de l'Agriculture avec le Fonds, b) de coordonner les missions de suivi et de supervision engagées par le Fonds et l'Union Européenne; et c) de suivre les demandes d'ouvertures des crédits nécessaires sur les ressources du budget de l'État et sur les ressources extérieures.

9.2 Au niveau régional

Le CRDA de Médenine aura la responsabilité de la gestion du Projet. Dans le cadre du Projet, une nouvelle DDR ou toute autre structure responsable de l'exécution du Projet sera créée conformément aux procédures en vigueur de l'Emprunteur et, sera dirigée par un(e) Directeur(ice) rattaché(e) directement à la direction Générale du CRDA de Médenine. La DDR assurera les fonctions de coordination, de programmation, de facilitation, de suivi-évaluation et de gestion des connaissances aux niveaux régional et local du Projet et assurera la synergie avec tous les projets et programmes régionaux. La DDR travaillera en étroite collaboration avec les différentes divisions et arrondissements techniques du CRDA et avec toutes les structures administratives et les acteurs de la société civile au niveau régional et local.

9.2.1 Division de Développement Rural ("DDR")

Sous l'autorité du Directeur général du CRDA, le Directeur de la DDR (Coordinateur du Projet) aura pour mission: a) la définition et la mise en œuvre des modalités concrètes

de réalisation du Projet, en particulier, la conduite et la supervision de toute les démarches de la planification; b) la gestion du prêt du Fonds et des fonds de contrepartie affectés au Projet dans le Gouvernorat, c) la mobilisation des moyens financiers, humains, matériels et institutionnels du Projet en assurant leur pleine utilisation pour les objectifs poursuivis et en veillant à la formation des personnels et partenaires, d) la coordination de la mise en œuvre des composantes et l'assurance de la contribution des arrondissements techniques du CRDA à la mise en œuvre du Projet et ce, sous l'autorité du Directeur Général du CRDA, e) le pilotage et l'appui à la mise en œuvre des actions d'appui au développement des filières et, f) la gestion et le suivi de l'assistance technique à recruter dans le cadre du projet.

9.2.2 *La Sous-Direction de Programmation et de Suivi Évaluation ("SDPSE")*

Une SDPSE sera établie au sein de la DDR et sera dirigée par un sous-directeur. Elle comprendra un service de programmation et un service de suivi évaluation et aura pour mission la coordination et la mise en œuvre de toutes les activités liées à la programmation et au suivi-évaluation.

9.2.2.1 *Le service de programmation ("SP")*

Un SP sera établi au sein de la SDPSE et sera dirigé par un chef de service. Il sera composé aussi des cadres suivants: un cadre chargé de conduire la démarche participative et locale et un cadre responsable de l'organisation et du pilotage des activités de formation. Le SP assurera, en concertation avec le personnel de la DDR et en collaboration avec les arrondissements concernés: a) la coordination d'ensemble des composantes du Projet, b) la préparation et la conduite de la démarche de la planification participative au niveau régional et local, c) la consolidation des contrats-programmes annuels dans un programme de travail et de budget annuels (PTBA), et d) le pilotage des activités de formation du personnel et des membres des GDA ainsi que la formation des bénéficiaires des AGR et des jeunes promoteurs de PME.

9.2.2.2 *Le service de suivi-évaluation ("SSE")*

Un SSE sera établi au sein de SDPSE et sera dirigé par un chef de service. Le SSE sera aussi composé des cadres suivants: un responsable de suivi-évaluation, un cadre spécialisé en techniques de communication et un comptable pour la gestion financière. Le SSE assurera: a) le suivi des réalisations physiques et financière et des indicateurs du cadre logique, b) la gestion du processus de suivi participatif avec la population, c) la gestion des banques de données cartographiques et numériques du projet, d) la production des rapports contractuels d'activité et des rapports de restitution aux différentes structures locales, régionales et nationales, e) la préparation des rapports financiers et le suivi des rapports d'audit, f) la communication et la vulgarisation de l'approche et des différents aspects du Projet.

9.2.3 *La sous-direction de développement local et de promotion des filières "SDDLPF"*

Une SDDLPF sera établie au sein de la DDR et sera dirigée par un sous-directeur. Elle comprendra un service de promotion des filières et un service de développement local et aura pour mission la coordination et l'appui à la mise en oeuvre de toutes les activités liées à la promotion des filières et au développement local.

9.2.3.1 *Le service de promotion des filières ("SPF")*

Un SPF sera établi au sein de la SDDLPF et sera dirigé par un chef de service. Il sera aussi composé des cadres suivants: un cadre spécialisé en approche filières et un cadre féminin pour l'animation des femmes et des jeunes. Le SPF aura pour mission: a) la mise

en œuvre des actions de la composante B, b) la sensibilisation des différents partenaires administratifs et civils sur l'intérêt de l'approche filières dans le développement économique local et régional, c) d'informer la population cible sur le fonctionnement des filières et les opportunités d'activités génératrices de revenus et d'accompagner l'organisation de celle-ci en groupes d'intérêt économique d) d'appuyer l'émergence d'activités génératrices de revenus et de PME, e) d'agir à titre d'interface et de liaison entre les promoteurs appuyés par le projet et les institutions publiques existantes (l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant, ODS, BTS, etc.) et de faciliter l'accès des promoteurs à la formation, aux services et structures de financement v) de fournir des appuis et conseils aux petits entrepreneurs au-delà de la phase d'investissement dans le but de pérenniser et de développer leurs activités et f) de diffuser et de communiquer sur l'approche filière, auprès des groupes-cibles au sein de la population, des informations concernant les activités de formation professionnelle.

9.2.3.2 *Le service de développement local ("SDL")*

Un SDL sera établi au sein de la SDDLPPF et sera dirigé par un chef de service. Il sera composé aussi d'un coordinateur local au niveau de chaque délégation et aura pour mission, la coordination et l'appui à la mise en œuvre de toutes les activités du projet au niveau local, et ce, en concertation avec les partenaires régionaux et locaux.

10. *Au niveau local*

Les trois coordinateurs locaux (un coordinateur par Délégation) relevant du SDL seront placés au niveau des CTV correspondants. Chaque coordinateur local constituera, avec l'équipe du CTV, la cellule locale d'exécution du projet ("CLE"). Sous la responsabilité du SDL et en concertation avec les partenaires locaux, les CLE auront à animer et à mettre en œuvre toutes les activités du Projet qui seront identifiées au niveau des PDP des différentes Imadats relevant de chaque Délégation et des plans de développement des filières. Les CLE locaux auront les principales tâches suivantes: a) initier et accompagner le processus de la planification locale en étroite collaboration avec le SPL et en assurer un suivi très rapproché; b) capitaliser l'information et l'expérience acquises par les équipes de planification afin de créer une mémoire institutionnelle au sein du CTV et CRDA; c) contribuer à l'identification des besoins en formation et à l'organisation de formations délocalisées, d) couvrir les aspects genre; e) préparer et proposer le programme des travaux annuels de la délégation y compris les activités de formation en planification locale; et f) suivre et organiser, selon une approche horizontale et partenariale, la mise en œuvre de toutes les activités du Projet et en particulier les activités génératrices de revenus retenues.

B. EXÉCUTION DU PROJET

11. *Démarche*

Le Projet adoptera une approche participative et partenariale fondée sur la concertation entre les différents partenaires administratifs, coopératifs/associatifs et privés. L'approche fera ainsi usage de démarches de recherche-développement et recherche-action avec les bénéficiaires afin de développer les référentiels techniques et mettre au point les modes opératoires permettant de maîtriser certains maillons de filières porteuses. Des plans de gestion des parcours à long terme, des plans de développement territorial participatifs et des plans d'entreprises participatifs pour le développement des filières, ainsi qu'un pôle de formation permettront l'exécution des différentes composantes du Projet.

12. *Mise en œuvre*

Le Projet, à travers le Directeur général du CRDA de Médenine, sous-traitera l'exécution des activités du Projet à des prestataires de services relevant du secteur associatif, public et privé. Le CRDA de Médenine établira les cahiers de charges et le Directeur Général signera les contrats de performance avec les prestataires de services en précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs de suivi évaluation. Les prestataires principaux seront des opérateurs privés (entreprises de travaux, bureaux d'études, consultants indépendants), des prestataires publics et des prestataires issus du mouvement associatif, soit des organisations non gouvernementales, des associations locales et des organisations socio-professionnelles.

Une assistance technique sera mobilisée afin d'accompagner les organisations professionnelles et les entreprises dans une démarche de développement participatif des filières sélectionnées, et également pour fournir une assistance aux structures de gestion et d'exécution du projet.

13. *Manuel de procédures.* Les modalités de mise en œuvre du Projet sont détaillées dans le Manuel de procédures établi à cet effet.

14. *Phasage du projet.* En plus de la phase préparatoire, le Projet sera mis en œuvre en trois phases successives:

- a) La phase 1 consistera à acquérir les moyens de travail et à mettre en place les structures de gestion et de coordination du Projet et de l'assistance technique, à réaliser les études de base, de finaliser les PDP et de préparer les dossiers d'appel d'offres nécessaires pour la réalisation des travaux, à préparer les conventions avec les partenaires, à démarrer des activités de renforcement des capacités des structures de gestion et organisations de base des bénéficiaires du Projet, à former des promoteurs de petits projets au titre de la création d'activités génératrices de revenus et de petites entreprises et à les accompagner pour le montage de leur projet et l'élaboration des dossiers de financement.
- b) La phase 2 consistera à réaliser les travaux d'infrastructure de base et de mise en valeur prévus et à mettre en place et accompagner les petits projets. À la fin de la troisième année se tiendra la revue à mi-parcours qui évaluera le niveau et la qualité des réalisations et de l'organisation du Projet et fera les recommandations nécessaires.
- c) La phase 3 sera consacrée à l'achèvement des investissements engagés pendant la phase 2 et à la mise en œuvre de la stratégie de sortie proprement dite.

15. *Suivi et Évaluation.* Le Projet établira, dans un délai raisonnable ne dépassant pas une année à compter de l'entrée en vigueur de l'Accord, un système de suivi et évaluation ("S&E") performant, conforme aux exigences de S&E du Ministère de l'Agriculture et aux systèmes de gestion des résultats fondés sur l'impact du FIDA. Les outils, les méthodes, les moyens et le fonctionnement du système de S&E seront décrits dans le Manuel de procédures du Projet.

Le système sera fondé sur:

- a) un suivi interne permanent;
- b) des évaluations internes périodiques;
- c) des missions de supervision et de suivi; et
- d) des évaluations externes périodiques ainsi que des enquêtes de référence menées au début du Projet.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt, ainsi que le montant du prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS)	Pourcentage
I. Génie Civil	8 320 000	100% hors taxes et hors contribution des institutions financières et du Gouvernement
II. Équipements et Matériels	2 300 000	100% hors taxes et hors contribution des bénéficiaires, des institutions financières et du Gouvernement
III. Consultants	720 000	100% hors taxes et hors contribution du Gouvernement et du co-financier*
Non Alloué	1 260 000	
TOTAL	12 600 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- a) Génie civil: désigne les coûts pour les travaux de génie civil et rural et pour la construction des bâtiments;
- b) Équipements et Matériels: incluent les dépenses pour les moyens de transport;
- c) Consultants: désignent les dépenses encourues pour les études, la formation et tous les coûts associés à l'assistance technique, à l'exception des coûts pris en charge par le co-financier.

*Par co-financier, il est entendu le financement de la Communauté Européenne (EUR).

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l’Emprunteur de solliciter des retraits du compte désigné du prêt du Fonds si l’Emprunteur n’a pas respecté l’une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d’avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Recrutement et affectation du personnel.* La sélection des cadres du Projet se fera par recrutement selon les procédures en vigueur de l’Emprunteur, soit par affectation de cadres du ministère de l’Agriculture. Le recrutement/affectation des cadres principaux du Projet et le cas échéant, leur mutation, seront décidés en accord avec le Fonds. Le recrutement, l’évaluation annuelle des performances et la gestion du personnel du Projet seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l’Emprunteur.
2. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l’âge, l’appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l’Emprunteur. Cependant, l’Emprunteur s’engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes dans le cadre du Projet.

Cadre logique

Synthèse	Indicateurs clé de performance	Moyens de vérification	Hypothèses / Risques
<p>Objectif principal. Impact. Les conditions de vie des populations rurales vulnérables sont améliorées et de nouvelles opportunités d'emploi sont créées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A la conclusion du projet l'indice moyen d'accumulation du capital a augmenté de 20% pour les 19 600 ménages (52% de femmes). ▪ Le taux de chômage du groupe-cible est réduit de 15%. ▪ Le revenu moyen des ménages de la zone du projet a augmenté de 15%. 	<ul style="list-style-type: none"> - SYGRI, Statistiques nationales et enquêtes spécifiques 	<p>L'environnement politique reste stable et les orientations en matière de développement agropastoral et de lutte contre la pauvreté continuent d'évoluer favorablement.</p>
<p>Objectif de développement. Effet 1. Les acteurs publics et privés sont capables de gérer et valoriser durablement les terroirs et les filières agropastorales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les éleveurs et producteurs gèrent efficacement leurs organisations socioprofessionnelles tout en offrant des services à leurs membres. ▪ Au moins 80% des organisations socioprofessionnelles et des entreprises créées ou existantes au niveau des chaînes de valeur sélectionnées sont économiquement viables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques nationales, enquêtes spécifiques et rapports de suivi du projet - Rapports de suivi (début, mi-parcours et fin du projet) - Rapports d'activité semestriels et annuels du projet 	<p>Le cadre incitatif dans les domaines agricole et rural est attractif et les acteurs privés sont suffisamment impliqués. Le système bancaire répond favorablement aux besoins financiers des PME et micro-entreprises.</p>
Composante 1: Renforcement de la résilience des systèmes agropastoraux			
<p>Produit 1: La résilience des systèmes de production agropastoraux a augmenté.</p>	<p>Trois plans de gestion des parcours à long terme sont préparés et adoptés par les éleveurs; 29 plans de développement local mis en œuvre; 44 000 ha de parcours aménagés et gérés de façon durable; 108 km de pistes d'accès; 50% des éleveurs et bergers sont formés à des pratiques améliorées de gestion et soutenus dans leurs démarches; l'état de santé du cheptel est amélioré; la productivité de 14 000 ha d'oliveraies locales est améliorée de 10%; et 30 000 tonnes/an de sous-produits de l'oliveraie sont utilisées pour l'alimentation du cheptel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité semestriels du projet - Enquêtes spécifiques (début, mi-parcours et fin) 	<p>Les éleveurs et les agriculteurs adhèrent à l'approche du projet. La législation et les pratiques de gestion collective des ressources naturelles sont adaptées.</p>
Composante 2: Développement des filières et des terroirs			
<p>Produit 2: Les filières camelines et les filières de petits ruminants sont développées et les produits et services de terroir sont valorisés.</p>	<p>Deux études participatives des filières animales; des plans d'action pour le développement des filières sont préparés et approuvés afin d'orienter les acteurs dans leurs démarches de valorisation et de mobiliser les investissements publics et privés nécessaires; les éleveurs sont suffisamment outillés pour maîtriser certains maillons des filières animales et augmenter leur marge de 15%; au moins un partenariat public-privé est établi; les infrastructures nécessaires pour les filières animales sont mises à niveau et gérées efficacement; 6 actes de labellisation sont prêts et approuvés et des partenariats de commercialisation sont établis; 90 AGR et 15 PME sont créées, dont au moins 80% pour les jeunes et les femmes; les "jessour" sont reconnus comme patrimoine agricole mondial par la FAO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité semestriels du projet 	<p>Les éleveurs, les agriculteurs et le secteur privé sont engagés dans le processus de filière.</p>

Synthèse	Indicateurs clé de performance	Moyens de vérification	Hypothèses / Risques
Composante 3: Renforcement des capacités des acteurs			
<p>Produit 3: Les capacités de gestion stratégique et opérationnelle sont renforcées.</p> <p>Produit 4: Les enseignements générés par les innovations testées par le projet contribuent à la définition des politiques en matière de réduction de la pauvreté, de développement rural et d'emploi.</p>	<p>Les mécanismes de concertation et de prise de codécision sont en place et opérationnels au niveau du gouvernorat et des 3 délégations (ex. le Conseil régional de développement - niveau du gouvernorat - contribue au pilotage du projet); 40 cadres de développement régional/local sont formés; la capacité de 500 agriculteurs et éleveurs et de 60 groupement/associations est renforcée; 12 nouveaux cadres sont recrutés, formés et fonctionnels dans l'UGP; 90 H/mois d'assistance technique est mobilisée tout en accompagnant efficacement le processus de développement; une stratégie de communication est développée et la communication des résultats du projet est assurée par des conventions de longue durée (ex. avec des radios locales); 5 ateliers annuels ont permis la capitalisation des principales innovations thématiques; les politiques rurales les plus significatives pour le développement rural régional ont été analysées lors de 5 tables rondes au niveau du gouvernorat; 5 études sur les politiques ont permis d'approfondir certains enjeux ruraux et de préparer des propositions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité (CRDA et pôle de formation) - Rapport d'AT - Convention cadre du pôle de formation 	<p>La politique de recrutement est maintenue.</p> <p>Les mécanismes de planification, de gestion et de coordination prévus sont bien suivis et le manuel de procédures d'exécution du programme est appliqué.</p> <p>Les bénéficiaires ont la capacité technique et organisationnelle de mener à bien leurs projets.</p>